

# Centre de jour

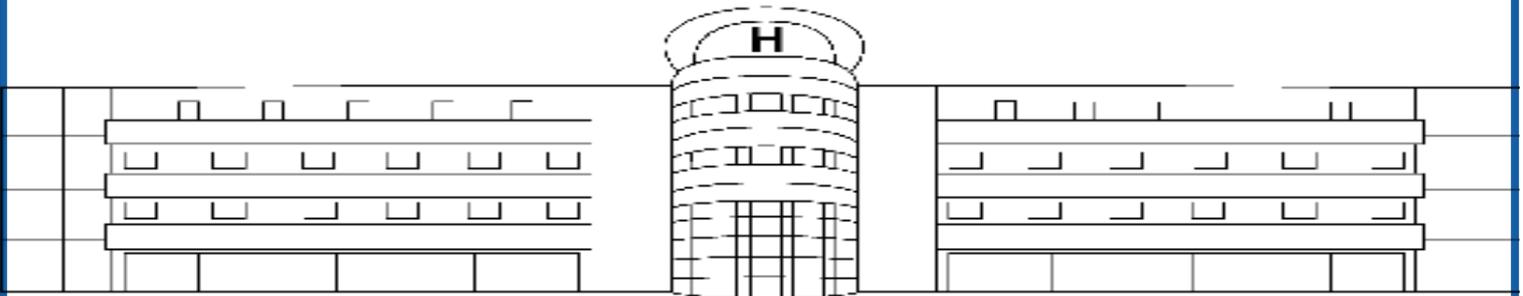
## WINNICOTT PÔLE DE PSYCHIATRIE SERVICE DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE



Décembre 2021



## LIVRET D'ACCUEIL



Livret d'accueil Winnicott PSY./RBP/01/0  
DOCUMENT APPROUVÉ AU CH DE DIEPPE



## AVANT-PROPOS

L'hospitalisation des enfants au Centre de Jour (CDJ) WINNICOTT a pour objectif premier d'accueillir les enfants et leurs symptômes.

Les enfants accueillis au CDJ peuvent présenter un retard de développement, dont un retard de langage, des manifestations d'anxiété, des difficultés relationnelles et de communication, des problèmes alimentaires, ainsi que des troubles du sommeil et des troubles du comportement.

Ces différents symptômes peuvent avoir des conséquences sur la socialisation et la scolarisation.

Après un temps d'observation, l'enfant bénéficiera d'un projet thérapeutique adapté dont l'objectif est d'apaiser ses angoisses, de développer ses relations à l'autre et de favoriser son développement.

Ce projet se fait en collaboration avec les parents ou substituts parentaux dans le cadre de rendez-vous réguliers.

Dr Carole GUEROULT



# PRESENTATION DU « CENTRE DE JOUR WINNICOTT »

## Historique :

L'Hôpital de Jour existe depuis 1977, auparavant appelé centre de jour Henri EY. Il a été installé dans de nouveaux locaux et rebaptisé Centre de Jour WINNICOTT en 2014. Il fait partie du service de Psychiatrie Infanto-juvénile et dépend du centre hospitalier de Dieppe. Le service étant sectorisé, il recouvre la zone géographique s'étendant autour de DIEPPE, de EU à St VALERY EN CAUX et jusqu'à AUFFAY.

Agréé pour 18 places, il accueille des enfants de 3 à 16 ans présentant des troubles graves de la personnalité, des troubles du spectre autistique, des troubles du comportement, entravant leur vie quotidienne, leur scolarité et l'intégration sociale.



## Une équipe pluridisciplinaire :

L'équipe pluridisciplinaire qui élabore le projet thérapeutique de l'enfant est composée de différents professionnels :

Madame le Docteur Guérout Carole - Responsable du service de psychiatrie infanto-juvénile.

- ⇒ Une cadre de santé
- ⇒ Une secrétaire
- ⇒ Une psychologue
- ⇒ Une assistante sociale
- ⇒ Deux psychomotriciennes
- ⇒ Un interne de spécialité

- ⇒ Une équipe soignante composée :
  - d'éducateurs spécialisés
  - de moniteurs éducateurs
  - d'Infirmiers
  - d'aide-soignant
  
- ⇒ Un Agent de Service Hospitalier Qualifié

### Ses Missions :

L'équipe pluridisciplinaire axe son travail autour de différents domaines qui ont pour objectifs :

- ⇒ Amener l'enfant vers un mieux-être
- ⇒ Soutenir le désir de communication
- ⇒ Un développement harmonieux
- ⇒ Une diminution de ses angoisses
- ⇒ La possibilité d'exprimer ses désirs, de jouer, de partager.
- ⇒ L'acquisition d'un maximum d'autonomie
- ⇒ L'intégration et l'adaptation à la vie sociale et scolaire



# FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE JOUR WINNICOTT

## Modalités d'admission :

Dans un premier temps, l'indication d'une hospitalisation de jour est posée lors d'une consultation par un Psychiatre infanto-juvénile.

Un rendez-vous est alors fixé avec le psychiatre infanto-juvénile responsable du centre de jour qui reçoit l'enfant et ses parents afin d'expliquer les soins proposés, le fonctionnement du centre de jour et les objectifs de la prise en charge. Les parents et l'enfant visitent la structure. Les parents sont invités à prendre contact ultérieurement auprès du secrétariat pour confirmer leur demande d'hospitalisation.

Dans un second temps, si l'hospitalisation est confirmée, un rendez-vous sera proposé au centre de jour aux parents et à l'enfant :

Cette rencontre permet de préciser :

- ⇒ les formalités administratives
- ⇒ les temps d'accueil
- ⇒ les différents supports de soin

Le livret d'accueil est remis à la famille.

Un rendez-vous avec l'assistante sociale peut être proposé pour la constitution du dossier social.

Par la suite, deux ½ journées sont mises en place afin d'offrir un temps d'adaptation adéquat à l'enfant.

Un référent est désigné au sein de l'équipe pluridisciplinaire afin de faciliter les échanges entre les parents et l'institution.

## Temps d'accueil :

**A** l'admission de l'enfant, et à chaque rentrée scolaire, un emploi du temps sera établi par l'équipe pluridisciplinaire pour déterminer les temps d'accueil. Cet emploi du temps prend en compte les différents lieux intervenants dans la vie de l'enfant (scolarité, prises en charges thérapeutiques, rééducatives, etc).

L'enfant peut être accueilli sur des demi-journées ou des journées complètes du lundi au vendredi de 9h à 16h et le jeudi de 9h à 13h.

## Modalité de soins :

**C**e travail passe par différentes modalités de prise en charge thérapeutique ayant chacune leurs particularités et permettant d'identifier les difficultés des enfants et de mettre en œuvre les soins de manière adaptée.

### ⇒ Temps de groupe

Tous les enfants font partie d'un groupe. Ce groupe est fixe durant toute une année scolaire, ce qui signifie que ce sont toujours les mêmes enfants, encadrés par les mêmes adultes. La régularité de ce cadre a pour but d'offrir à l'enfant des repères rassurants. Le groupe est un temps où les enfants apprennent à être avec l'autre et à le prendre en compte en tant qu'individu, avec des désirs, des goûts, des particularités et des différences.

### ⇒ Ateliers Thérapeutiques individuels/en groupes

Au centre de jour, les enfants peuvent participer à des ateliers spécifiques, en individuel ou en groupe. Ces ateliers, menés autour d'une médiation (musique, arts plastiques, écriture, eau, ...), poursuivent des objectifs précis en fonction de ce qu'ils proposent et de la problématique des enfants qui y prennent part.



### ⇒ **Psychothérapie**

La psychologue du centre de jour peut recevoir certains enfants de manière hebdomadaire. L'indication d'une psychothérapie est réfléchiée en équipe pour évaluer sa pertinence et proposée aux parents. Les enfants reçus bénéficient alors d'un lieu et d'un moment privilégiés. Ils pourront alors exprimer des angoisses, des problématiques par divers biais (langage, jeux, dessins, etc.) dans la garantie de la confidentialité des séances.

### ⇒ **Psychomotricité**

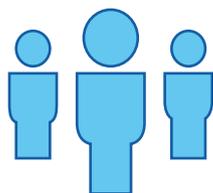
L'indication est posée par le Psychiatre infanto-juvénile et le suivi est confié à l'une des professionnelles intervenant au centre de jour. Les séances se déroulent de manière hebdomadaire dans la salle dédiée ou par le biais d'un accompagnement aux ateliers thérapeutiques (poney, balnéothérapie...). La psychomotricité tend à améliorer l'équilibre, l'ajustement postural, les coordinations, le repérage spatio-temporel mais aussi la capacité de régulation émotionnelle de l'enfant et ses facultés de communication.

### ⇒ **Séjours thérapeutiques**

Encadré par une équipe soignante des séjours d'une ou plusieurs nuits sont organisés avec un petit groupe d'enfant.

### ⇒ **Entretiens Parents**

Une fois par mois une rencontre est organisée avec le psychiatre infanto-juvénile et le soignant référent de la famille . Cet entretien permet de faire le point sur la prise en soin et le quotidien au domicile.



## Partenaires :

Le centre de jour WINNICOTT s'appuie sur un réseau de partenaires afin d'élargir son action et ouvrir son travail sur la ville.

- ⇒ Centres culturels
- ⇒ Ecoles, Collèges
- ⇒ Club sportif agglo Dieppe
- ⇒ Intervenants extérieurs (musicothérapeute, artistes)
- ⇒ Direction régionale des Affaires Culturelles (comédiens, danseurs)

**CENTRE DE JOUR WINNICOTT**  
**98, AVENUE DES CANADIENS**  
**SITE RESIDENCE DU CHÂTEAU**  
**76200 DIEPPE**



 **Tel : 02.32.14.75.64**

 **Fax : 02.32.14.72.65**

**HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT**  
**Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi**  
**9h à 16h30**